



## Rassembler la profession pour lutter contre la démolition de l'École et des services publics

Le CDN du SNEP-FSU inscrit ce texte d'action dans l'analyse de la situation portée par le CDFN de la FSU les 20 et 21 mars, et notamment, le contexte social inédit de la période. Mouvement des « gilets jaunes », Marche pour le climat, répondent à la nécessité de construire une société plus juste et plus solidaire, qui prenne en compte les problématiques environnementales, sociales, fiscales et de santé. Ces actions qui, toutes, s'inscrivent dans la durée, s'opposent aux politiques libérales à l'œuvre. Toutes les actions proposées par le CDN participent à la construction d'un mouvement social encore plus large à même de porter et de faire gagner toutes nos revendications.

Le CDN estime que le texte action (« Education : état d'urgence ») adopté lors du CDN du mois de janvier 2019 reste d'actualité.

Dans le cadre des chantiers que le gouvernement a engagés, le projet de loi de « transformation de la fonction publique » est une nouvelle attaque frontale des services publics. Celui-ci vise à détruire le cadre du statut de la fonction publique qui est garant de l'intérêt général. Le supprimer accentuerait structurellement les inégalités d'accès aux Services publics. De plus, la suppression d'un ensemble de prérogatives des commissions paritaires est une attaque d'envergure contre le fonctionnement démocratique de la fonction publique et vise à affaiblir fondamentalement le syndicalisme.

Dans sa volonté de museler les fonctionnaires et de créer une soumission par rapport aux hiérarchies, ce projet de loi rejoint le projet de loi pour l'« Ecole de la confiance ». Un des objets de cette loi est d'instaurer les bases d'une Ecole à deux vitesses, basée sur un tri social. Elle comporte un ensemble de mesures qui dérèglent le cadre statutaire existant. Ces mesures, articulées entre elles, reflètent la vision libérale de l'Ecole portée par le gouvernement. Le sort réservé à l'EPS (programmes, enseignement, examens...) en fait partie et doit continuer d'être intégrée dans notre plateforme revendicative.

Depuis plusieurs mois, notamment dans le cadre de notre plan d'actions, des luttes se sont engagées sous différentes formes dans les établissements et les départements. Celles-ci connaissent des niveaux d'engagement et de développement différents selon les territoires. Elles ont permis, d'une part, une sensibilisation d'une partie de la profession et, d'autre part, ont déclenché, en réaction, un excès d'autoritarisme. Ce dernier montre à la fois une certaine fébrilité de la part du ministère et la vision qu'a celui-ci du fonctionnaire soumis.

**Pour amplifier la mobilisation contre ces mesures, le CDN du SNEP-FSU estime qu'il est nécessaire de développer, partout, avec la FSU et nos partenaires syndicaux et sous différentes formes les rencontres avec les collègues HIS, AG et les congrès et/ou conseils départementaux extraordinaires qui permettront de rencontrer spécifiquement notre profession, mais aussi plus largement les personnels en lutte.** Celles-ci ont, dans un premier temps, pour objet d'informer les collègues des différentes mesures. Cette information doit conduire à une compréhension du sens politique et idéologique des réformes, des choix budgétaires et des dégradations qu'elles engendrent. Dans un deuxième temps, elles doivent permettre aux collègues de s'engager dans des actions diverses. Il est



nécessaire de massifier les différentes actions par l'adhésion à celles-ci du plus grand nombre des collègues et d'établissements.

Dans l'optique de multiplier les rencontres avec les enseignants, le CDN invite chaque s2 à prendre contact avec la FSU départementale afin qu'un CDFD soit programmé dans les meilleurs délais. Le SNEP-FSU doit protéger et soutenir les collègues en lutte. Une lettre ouverte, qui pourra être relayée par les collègues, sera envoyée au ministre Blanquer concernant l'usage inadmissible de la force et de la répression à l'encontre des militants et des collègues (descente de l'IG à Nîmes, gazage des manifestants devant le rectorat de Toulouse,...).

Il est de la responsabilité du SNEP et de la FSU de proposer la convergence de toutes ces mobilisations locales vers des temps forts nationaux.

**Le SNEP-FSU appelle à faire du 30 mars un nouveau temps fort de mobilisation rassemblant agents et usagers.** Pour assurer la continuité de l'action, il propose qu'à partir de maintenant soient organisées des initiatives hebdomadaires, tournées en direction de l'opinion, des parents d'élèves mais aussi des élus: votation citoyenne, débats, tractage, rassemblements,... Par ailleurs, les journées « portes ouvertes » seront organisées dans tous les lycées et LP. Celles-ci doivent être une occasion supplémentaire de communiquer envers les parents d'élèves et de rendre visibles nos revendications. Toutes ces initiatives devront faire l'objet d'une médiatisation et d'une visibilité (communiqués de presse, conférence de presse, réseaux sociaux, site internet) locale et nationale pour l'ensemble de nos collègues. Plus que jamais, le SNEP portera auprès de la FSU la mise en place d'une initiative de manifestation nationale pour l'éducation à Paris.

Suite à la grève du 19 mars, la FSU appelle à plusieurs mobilisations :

- le 27 mars, lors de la présentation du projet de loi FP par le conseil des ministres (rassemblements, conférences de presse,...)
- Semaine d'action avant le départ en vacances, avec un temps fort le 4 avril à débattre localement.
- 6 avril, Etats généraux de la voie professionnelle
- 11 avril, journée nationale des retraités dans le cadre du « printemps des retraités » qui recouvre diverses actions
- le 9 mai, avec un appel à la grève à l'initiative de l'intersyndicale FP. Le SNEP-FSU appelle à construire massivement avec les collègues ce deuxième temps fort.
- Le 12 juin, pour une initiative nationale à Paris.

Ce contexte renforce la nécessité de faire du 1<sup>er</sup> mai un temps de mobilisation pour porter nos revendications aux côtés des salariés du privé.

Dans le cadre des mobilisations contre la loi Blanquer, une semaine d'action a été décidée par la FSU sur la question de la formation des enseignants (FDE) du 25 au 29 mars plus un temps fort le 3 avril à l'ESPE de Paris.



Plus que jamais, il est temps de poursuivre notre lutte contre les suppressions de postes en intensifiant la bataille contre les HSA. Le mouvement intra académique sera l'occasion d'informer et mobiliser les collègues sur le projet de loi fonction publique, lors des différentes opérations (stage, réunions,...) sur cette question comme sur l'ensemble de nos revendications. Il conviendra de porter l'ensemble des problématiques dans toutes les instances paritaires.

Dans le cadre de toutes ces mobilisations le SNEP-FSU mettra à disposition un ensemble d'outils permettant l'engagement de toutes et tous. Le SNEP-FSU déposera un préavis de grève qui couvrira les collègues jusqu'au 30 juin.

Pour : 35, Contre : 0, Abstention : 2, Refus de vote : 0